

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 13 février 2012 à 20 heures.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : *M. Éric Maltais, conseiller*
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Jean-Marc Tremblay, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Réal Asselin, conseiller
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale
M. Daniel Desmarceaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics
M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO. 9692-02-12

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE l'ordre du jour présenté soit adopté, en ajoutant le point no. 5.8 – concernant les « Journées de la persévérance scolaire » et en conservant la mention « affaires nouvelles ».

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2012**
- 4. Appel d'offres et soumissions**
 - 4.1 Résultat de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un tracteur compact 4 x 4 du 31 janvier 2012
 - 4.2 Acquisition du tracteur compact 4 x 4 pour le service des travaux publics
 - 4.3 Octroi de contrat pour services de gestion parasitaire
- 5. Administration, finances et ressources humaines**
 - 5.1 Vente d'un terrain à Jessica Gaudreault et Israël Larouche
 - 5.2 Mandat au Groupe-Conseil Option Résultat
 - 5.3 Octroi d'aides financières
 - 5.4 Année financière 2011 – Affectations de dépenses à même le surplus non affecté
 - 5.5 Année financière 2011 – Appropriation au surplus affecté (réserves)
 - 5.6 Année financière 2011 – Transfert vers les surplus affectés (réserves)
 - 5.7 Emplois d'été Canada – Demande de subvention 2012
 - 5.8 Journées de la persévérance scolaire
- 6. Travaux Publics**
- 7. Urbanisme et environnement**
 - 7.1 PIIA – demande de permis d'enseigne Sandra Boudreault
 - 7.2 PIIA – demande de permis d'enseigne Mélanie Perron
- 8. Sécurité incendie**
- 9. Loisirs, culture et tourisme**
 - 9.1 Fête de la pêche 2012

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

10. Avis de motion et règlements

10.1 Avis de motion - division de la municipalité en 6 districts électoraux

11. Comptes

11.1 Ratification des déboursés et salaires de janvier 2012

11.2 Autorisation de paiement des comptes à payer au 31 janvier 2012

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

13. Levée de l'assemblée

3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

RÉSOLUTION NO. 9693-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 16 janvier 2012 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19)

4.1 La directrice générale a remis aux membres du conseil municipal le procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'acquisition d'un tracteur compact 4 X 4 qui s'est effectuée le 31 janvier 2012.

4.2 ACQUISITION D'UN TRACTEUR COMPACT 4 X 4 POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION NO. 9694-02-12

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres sur invitation afin d'obtenir des prix pour l'acquisition d'un tracteur compact 4 X4;

ATTENDU QUE les soumissions reçues ont été ouvertes le mardi 31 janvier 2012 et que la soumission conforme la plus avantageuse a été déposée par la compagnie Garage Guy Gauthier Inc.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont retient la soumission de la compagnie Garage Guy Gauthier Inc. pour l'acquisition d'un tracteur compact 4 x 4 au coût de 31 043,25 \$. La somme requise pour cette acquisition sera prise à même le fonds général, tel que prévu au budget 2012 de la Ville de Clermont.

QUE la présente résolution soit adressée à Madame Guylaine Gauthier, Garage Guy Gauthier, 348 route 138, St-Hilarion (Qc) G0A 3V0, à Monsieur Mario Dallaire, Équipement GMD Enr., 775 Melançon, Saint-Bruno (Qc) G0W 2L0 ainsi qu'à monsieur Benoit Côté, ca. 249, rue John-Nairne, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

4.3 OCTROI DU CONTRAT POUR SERVICES DE GESTION PARASITAIRE

RÉSOLUTION NO. 9695-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR ET DÛMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont accepte l'offre de la firme Maheu & Maheu pour les services de gestion parasitaire et de contrôle d'odeur pour l'année 2012.

QUE madame Brigitte Harvey, directrice générale soit autorisée à signer l'entente de gestion no. 109539 en date du 9 février 2012.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

QUE la présente résolution soit adressée à M. Jean-Philippe Tremblay, Maheu & Maheu, 710 rue Bouvier, bureau 195, Québec (Québec) G2J 1C2.

5.1 VENTE DE TERRAIN À JESSICA GAUDREULT ET ISRAËL LAROUCHE RÉSOLUTION NO. 9696-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont vend à madame Jessica Gaudreault et monsieur Israël Larouche, demeurant au 24 rue Lapointe app. 3 à Clermont, un terrain connu et désigné comme étant le lot 4 456 525 du cadastre du Québec, dans la Ville de Clermont, contenant une superficie de 1 083,5 mètres carrés, pour un coût total de 21 597,62 \$ et ce conformément à la promesse d'achat intervenue entre les deux parties en date du 28 décembre 2011.

QUE Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en son absence M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint sont autorisés à signer l'acte de vente, à recevoir le prix et à donner quittance.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no. 9687-01-12.

QUE la présente résolution soit adressée à madame Jessica Gaudreault et monsieur Israël Larouche, 24 rue Lapointe app. 3, Clermont (Québec) G4A 1E5 ainsi qu'au notaire Lise Robitaille, 157 Boul. Notre-Dame, Clermont, Québec G4A 1H3.

5.2 MANDAT AU GROUPE-CONSEIL OPTION RÉSULTATS RÉSOLUTION NO. 9697-02-12

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'Équité salariale, l'employeur doit évaluer périodiquement le maintien de l'équité salariale dans son entreprise ;

ATTENDU l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 31 janvier 2012 prévoyant les travaux requis pour l'analyse, l'évaluation des catégories d'emploi et la préparation d'un rapport et de l'affichage du maintien de l'équité;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'offre de services de la firme Option Résultats en date du 31 janvier 2012, au montant de 1 350 \$ plus taxes, portant le numéro P1-2012-02-13 ;

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Réjean Despins, Groupe Conseil O.R. (Option Résultats), 482 du Commodore, Saint-Nicolas, Québec G7A 4Y8.

5.3 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES RÉSOLUTION NO. 9698-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE NOËLLA DUFOUR, APPUYÉE PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Tournoi de Curling des Entreprises 420 \$
Inscriptions
- Diabète Charlevoix 25 \$
Aide financière
- Fondation Rêve d'Enfants 50 \$
Quilles-o-dons du 14 avril 2012

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.4 ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – AFFECTATIONS DE DÉPENSES À MÊME LE SURPLUS ACCUMULÉ RÉSOLUTION NO. 9699-02-12

CONSIDÉRANT QU’au cours de l’année 2011, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n’étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser l’appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l’année 2011 soient appropriées au surplus non affecté.

◇	Camion travaux publics, F-550	75 230,00 \$
◇	Parc industriel – règlement VC-411-09	58 230,00 \$
◇	Hôtel de Ville, rénovation cuisinette	11 355,35 \$
◇	Garage municipal – isolation	41 441,56 \$
◇	Chalet des sports – finition rénovation	5 252,61 \$
		<hr/>
		191 509,52 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.5 ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – APPROPRIATION AU SURPLUS AFFECTÉ (RÉSERVES) RÉSOLUTION NO. 9700-02-12

CONSIDÉRANT QU’au cours de l’année 2011, certains travaux et achats ont été réalisés et que les sommes requises n’étaient pas prévues au budget régulier de la municipalité;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de préciser l’appropriation des sommes dépensées;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS ET DUMENT RÉSOLU QUE les sommes suivantes dépensées au cours de l’année 2011 soient appropriées au surplus affecté au 31 décembre 2010, soit aux réserves et fonds suivants et aux montants indiqués :

Surplus affecté PAAT (développement domiciliaire)	100 651,70 \$
Surplus affecté carrières et sablières	160 358,61 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.6 ANNÉE FINANCIÈRE 2011 – TRANSFERT VERS LES SURPLUS AFFECTÉS (RÉSERVES) RÉSOLUTION NO. 9701-02-12

CONSIDÉRANT QUE depuis plusieurs années la ville de Clermont a affecté certaines sommes d’argent à des affectations précises;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE ces affectations permettent de réserver certaines sommes à des ouvrages définis ou à des immeubles qui nécessiteront ultérieurement d'importants déboursés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR JEAN-MARC TREMBLAY ET DUMENT RÉSOLU QUE pour l'année financière 2011, la Ville de Clermont transfère de son surplus accumulé les sommes suivantes au surplus affecté identifié :

Surplus affecté infrastructure eau potable	49 242,28 \$
Surplus affecté aréna	30 000,00 \$

Également, que la ville de Clermont transfère certaines sommes des activités de fonctionnement au surplus affecté identifié :

Surplus affecté par industriel (vente de terrains)	5 888,48 \$
Surplus affecté – carrières et sablières	98 067,86 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Québec G5A 1M4.

5.7 EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2012 – DEMANDE DE SUBVENTION RÉSOLUTION NO. 9702-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE la Ville de Clermont présente les projets suivants dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2012 :

- Préposé à l'entretien des parcs et terrains
- Préposé à la tonte des pelouses
- animateur – Surveillant loisirs

QUE la présente résolution soit adressée au Développement des Ressources humaines Canada, Emplois d'été Canada 2012, 330 rue de la Gare-du-Palais, C.P. 4700, Québec, Québec G1K 9E4 ainsi qu'à la direction régionale d'Emploi-Québec.

5.8 JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE RÉSOLUTION NO. 9703-02-12

CONSIDÉRANT QUE les élus de la région de la Capitale-Nationale ont initié une démarche régionale qui a pour but d'augmenter le taux de diplomation des jeunes dans la région;

CONSIDÉRANT QUE la diplomation a un impact positif sur l'économie locale et sur la qualité de vie de notre municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Clermont encourage les jeunes à persévérer dans leurs études et de trouver un métier ou une profession qui leur convient;

CONSIDÉRANT QUE la valorisation de persévérance scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont les parents, les employeurs et les élus doivent se préoccuper collectivement. Cette préoccupation doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

CONSIDÉRANT QUE *La persévérance c'est Capitale!* organise du 13 au 17 février 2012 les Journées de la persévérance scolaire, que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année, témoignant de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et seront ponctuées de plusieurs activités dans la région de la Capitale-Nationale;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront pour la première fois cette année simultanément toutes régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DUMENT RÉSO-LU :

- De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2012 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans la Ville de Clermont;
- D'appuyer *La persévérance c'est Capitale!* et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire –afin de faire de la région de la Capitale-Nationale une région persévérante qui valorise l'éducation comme un véritable levier de développement pour ses communautés;
- De faire parvenir copie de cette résolution à *La persévérance... c'est Capitale!*

7.1 DEMANDE DE PIIA – SANDRA BOUDREault RÉSOLUTION NO. 9704-02-12

CONSIDÉRANT QUE Madame Sandra Boudreault a fait une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur poteau pour le salon de coiffure situé au 32 rue Maisonneuve;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2012-02-261 recommande au Conseil municipal l'acceptation du projet d'enseigne, avec modification de l'apparence du poteau de soutien;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DUMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne conditionnel à l'amélioration visuelle du poteau de soutien.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à madame Sandra Boudreault, 32 rue Maisonneuve, Clermont, Québec G4A 1J6.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

7.2 DEMANDE DE PIIA – MÉLANIE PERRON RÉSOLUTION NO. 9705-02-12

CONSIDÉRANT QUE Madame Mélanie Perron a déposé une demande de PIIA concernant l'installation d'une enseigne sur poteau pour le salon de massothérapie situé au 148 rue Lapointe;

CONSIDÉRANT QUE tout projet d'affichage fait partie intégrante du PIIA et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne proposée est conforme aux normes du Règlement de zonage # VC-356-90;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE, le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution no. 2012-02-262 recommande au Conseil municipal l'acceptation du projet d'enseigne;

PAR CONSÉQUENT, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal accepte le projet d'enseigne tel que proposé.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à madame Mélanie Perron, 148 rue Lapointe, Clermont, Québec G4A 1J4.

9.1 FÊTE DE LA PÊCHE 2012 RÉSOLUTION NO. 9706-02-12

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Clermont autorise la Corporation Saumon Rivière Malbaie à faire leur activité « Pêche en Ville » au Lac Miroir situé au parcours des berges pour la saison 2012 dans le cadre de la Fête de la Pêche.

Tous les équipements et/ou infrastructures (kiosques, bureau, terrain, piste multifonctionnelle, parcours des berges, stationnement, lac Miroir) sont mis gratuitement à la disposition de la Corporation du Saumon rivière Malbaie et à la population clermontoise.

QUE la présente résolution soit adressée à la corporation Saumon de la rivière Malbaie, M. Ronald Desbiens, Case Postale 58, Clermont, G4A 1K1.

10.1 AVIS DE MOTION DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN 6 DISTRICTS ÉLECTORAUX RÉSOLUTION NO. 9707-02-12

ATTENDU les dispositions de la loi sur les Élections et Référendums dans les municipalités qui prévoit la division de la municipalité en 6 districts électoraux;

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par madame la conseillère Noëlla Dufour qu'il sera soumis, lors d'une prochaine assemblée de ce Conseil, un nouveau règlement concernant la division de la municipalité en 6 districts électoraux et abrogeant le règlement no. VC-367-08-4.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU LUNDI 13 FÉVRIER 2012

**11.1 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS ET SALAIRES DE JANVIER 2012
RÉSOLUTION NO. 9708-02-12**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des déboursés et des salaires de janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉSOLU de ratifier les déboursés de janvier 2012 au montant de 196 586,12 \$ ainsi que le versement des salaires de janvier 2012 au montant de 54 969,22 \$, conformément à la liste présentée portant le numéro P2-2012-02-13.

**11.2 AUTORISATION DE PAIEMENT DES COMPTES À PAYER AU 31-01-2012
RÉSOLUTION NO. 9709-02-12**

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste suggérée de paiement des comptes à payer de janvier 2012;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉMY GUAY ET DÛMENT RÉSOLU QUE ce Conseil accepte la liste des comptes à payer pour le mois de janvier 2012 et autorise la directrice générale ou son remplaçant à procéder au paiement des comptes au montant de 309 780,91 \$ certificat de crédit disponible portant le numéro 2012-02-1007, conformément à la liste présentée portant le numéro P2-2012-02-13

12. DIVERS ET PÉRIODE DE QUESTIONS

**13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 9710-02-12**

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 20 h 20.

Jean-Pierre Gagnon
Maire

Brigitte Harvey
Directrice générale